

BOURSES DE RECHERCHE DE 1^{er} CYCLE (BRPC) DU CRSNG 2022-2023

Pour un stage d'initiation à la recherche
à l'été 2022, à l'automne 2022, ou à l'hiver 2023

Document à l'intention des unités : **date limite 9 mars 2022, 17h**

NOUVEAUTÉ

À partir de cette année, la rémunération dans le cadre d'une BRPC sera payée sous la forme d'un salaire.

ÉQUITÉ DIVERSITÉ ET INCLUSION

Le CRSNG prend des mesures concrètes en regard du constat selon lequel l'équité, la diversité et l'inclusion renforcent les milieux scientifiques et du génie ainsi que la qualité, les retombées et la pertinence sociale des travaux de recherche et en a fait une priorité clé de son plan stratégique.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Ce programme a pour but de soutenir l'intérêt des étudiantes et étudiants pour la recherche en sciences naturelles et en génie (SNG) et de leur permettre de développer leur potentiel en vue d'une carrière en recherche dans ces domaines.

Également les BRPC visent à encourager les étudiantes et étudiants à entreprendre des études supérieures dans ces domaines et à acquérir de l'expérience de travail de recherche en milieu universitaire.

Consultez le site Internet du CRSNG pour plus d'informations ([cliquez ici](#)).

RÉMUNÉRATION ET DURÉE DU STAGE

Le stage doit être d'une durée de **14 à 16 semaines consécutives** à temps plein. Le stage peut se tenir aux trimestres d'été 2022, d'automne 2022 ou d'hiver 2023.

- La rémunération du stagiaire BRPC sera composée de :
 - La **contribution du CRSNG de 6 000 \$**, ce montant comprend le salaire et les avantages sociaux;
 - La **contribution de la directrice ou du directeur de recherche** pour atteindre, par exemple, un salaire d'environ 7 500 \$ plus les avantages sociaux pour 14 semaines de stage à raison de 35 heures par semaine. Le salaire de l'étudiante ou de l'étudiant variera en fonction du nombre de semaines de stages.
- Les embauches devront se faire par les unités dans le respect des conventions collectives des étudiantes et étudiants :
 - [Convention collective des étudiants et étudiantes salariés de l'UdeM \(SÉSUM\)](#) pour les auxiliaires d'enseignement, auxiliaires de recherche et les assistants techniques, étudiantes et étudiants.

- [Convention collective des étudiants et étudiantes salariés de l'UdeM \(SÉSUM\)](#) pour les assistants techniques non étudiantes ou étudiants - budget de fonctionnement.

Pour l'été 2022, le stage débutera en mai. Les dates de stages et l'horaire de travail seront convenus entre la directrice ou le directeur de recherche et l'étudiante ou l'étudiant.

Aucune semaine de vacances n'est autorisée pendant la durée du stage.

INCIDENCES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 POUR LE CONCOURS 2022-2023

- Exceptionnellement, le stage pourrait être d'une durée inférieure à cause des interruptions causées par la pandémie de COVID-19. S'il est impossible de continuer le stage, l'étudiante ou l'étudiant conservera la part du CRSNG. Toutefois, la directrice ou le directeur de recherche pourra réduire sa part en fonction du nombre de semaines effectuées. Les ESP devront en être informées par courriel.

ADMISSIBILITÉ DE L'ÉTUDIANTE OU L'ÉTUDIANT

Pour les informations complètes sur les critères d'admissibilité, référez-vous au site web du CRSNG ([cliquez ici](#)).

Points importants spécifiques à l'UdeM

- Tous les étudiantes et étudiants de 1^{er} cycle, inscrits à un programme menant à un diplôme professionnel en sciences de la santé ne sont pas admissibles à cette bourse (optométrie, sciences infirmières, médecine, nutrition, médecine dentaire).
- Les étudiantes et étudiants qui ont obtenu leur diplôme peuvent détenir une BRPC pendant l'une des deux sessions suivant la fin de leur programme d'études.
- Exception faite des programmes avec stages coopératifs, une étudiante ou un étudiant ne peut obtenir de crédits pour un stage de recherche réalisé avec l'appui d'une BRPC. Elle ou il peut toutefois être inscrit à deux cours au maximum durant la période de validité de sa BRPC, à condition d'obtenir l'approbation de la directrice ou du directeur de recherche et de prendre des dispositions pour reprendre le temps de travail.
- L'étudiante ou l'étudiant doit travailler à temps plein au projet de recherche pour lequel il a obtenu la BRPC.

RESPONSABILITÉS DU DIRECTEUR DE STAGE

- Être professeure ou professeur adjoint, agrégé ou titulaire.
- La professeure ou le professeur ne peut superviser qu'un nombre raisonnable de stagiaires, déterminé par l'espace de laboratoire disponible et le temps nécessaire pour une supervision convenable.
- La professeure ou le professeur devra offrir une compensation en surplus du financement de 6 000 \$ du CRSNG afin d'assurer une rémunération minimale pour un stage de 14 semaines, à raison de 35 heures par semaine, d'environ 7 500 \$ plus les avantages sociaux.

DIRECTIVES POUR LES DIRECTRICES OU DIRECTEURS DE RECHERCHE

1. Créer une nouvelle session ou ouvrir une session existante dans le Système en ligne du CRSNG à l'aide du même mot de passe et nom d'utilisateur employé dans le cadre de votre demande de

subvention, s'il y a lieu. Si vous ne vous souvenez pas de votre nom d'utilisateur ou de votre mot de passe, vous devez communiquer avec le [Service de dépannage du CRSNG](#).

2. Indiquer le numéro de référence que l'étudiante ou l'étudiant vous aura fourni (formulaire 202, partie I du candidat).
3. Remplir la partie II du formulaire 202. Consultez les instructions en ligne pour vous aider à compléter votre partie.
4. La directrice ou le directeur de recherche devra inscrire son numéro de fonds du CRSNG dans le formulaire 202 s'il souhaite rémunérer l'étudiante ou l'étudiant à partir de ce fonds.
5. La directrice ou le directeur de recherche qui souhaite rémunérer l'étudiante ou l'étudiant à partir d'un autre fonds que le CRSNG devra inscrire, dans la case « numéro de subvention », une série de 6 zéros (000000).
6. La directrice ou le directeur de recherche devra inscrire dans la case « Département », le lieu où se déroulera le stage, soit le lieu du directeur de recherche et non celui du candidat qui peut provenir d'un autre département ou université. Le directeur devra aussi mentionner s'il est dans une institution ou un centre. Donc, le lieu d'affiliation de l'UdeM et non l'institution.

RESPONSABILITÉS DES UNITÉS

1. Les candidates ou candidats ont jusqu'à la date déterminée par les unités pour déposer leur candidature complète auprès de celles-ci.
2. La personne-ressource responsable de la réception des dossiers de candidature dans l'unité devra communiquer ses coordonnées aux étudiants et déterminer une date limite de soumission des candidatures.
3. Recevoir et évaluer les candidatures :
 - a) L'unité reçoit de la candidate ou du candidat son dossier de candidature sous la forme d'un (1) seul fichier PDF (incluant les pièces justificatives).
 - b) L'unité vérifie que le dossier est conforme aux instructions.
 - c) **Un dossier complet et conforme comprend :**
 - Formulaire 202, partie I (partie du candidat).
 - Formulaire 202, partie II (partie du directeur de stage).
 - Les relevés de notes incluant l'inscription au baccalauréat au trimestre d'hiver 2022. Une seule copie du verso de votre relevé de notes est demandée. **Pour les relevés de notes de l'UdeM uniquement :** Le relevé de notes officiel numérisé et le relevé de notes électronique PDF émis par le Bureau du registraire sont acceptés. Sur le relevé de notes, il doit y avoir une inscription au trimestre d'hiver 2022. **Pour les études faites ailleurs qu'à l'Université de Montréal :** Le relevé de notes officiel avec sceau du registraire est requis.
 - Une traduction « officielle » si le relevé de notes n'est pas en français ou en anglais.
 - Si la candidate ou du candidat est résident permanent, une copie de la preuve de sa résidence avec la date d'entrée au Canada.
 - Un court CV (** Nouveau)
 - Une lettre (de maximum 250 mots) du candidat présentant son intérêt et ses objectifs en matière de recherche (** Nouveau)
4. **L'unité s'assure que le projet de recherche proposé porte clairement sur les SNG.** Pour en savoir plus, consultez les critères d'admissibilité [des étudiants et des stagiaires postdoctoraux du CRSNG](#).

À noter qu'il n'est pas nécessaire que le programme de recherche de directeur de recherche proposé porte exclusivement sur les SNG.

5. L'unité forme un comité interne pour procéder à une évaluation des demandes reçues. Le processus de présélection est mené en fonction des trois critères suivants :

- L'excellence universitaire – 50%;
- Le potentiel en recherche – 30%;
- La qualité attendue de la formation ou du mentorat qui sera donné - 20%.

Pour plus d'information, consultez à cet effet les [Critères de sélection](#) et communiquez-les aux membres de votre comité d'évaluation.

PRÉSÉLECTION PAR L'UNITÉ ACADÉMIQUE (DÉPARTEMENT, ÉCOLE, FACULTÉ)

Une fois les candidatures reçues, l'unité procède à une présélection des candidatures reçues et les recommande aux Études supérieures et postdoctorales (ESP) au plus tard le **9 mars 2022, 17h**, en transmettant le feuillet de classement complété à Nathalie Bélanger (esp-bourses@esp.umontreal.ca). **Le feuillet de classement sera transmis aux unités sous peu.**

Les unités avisent tous leurs candidates et candidats du résultat de la présélection interne, que leur demande soit recommandée ou non aux ESP.

SÉLECTION PAR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET POSTDOCTORALES (ESP)

Un comité institutionnel piloté par les ESP évalue les candidatures recommandées par les unités et transmet à l'organisme la liste finale des dossiers retenus par l'Université de Montréal, en fonction d'un quota de 80 bourses au total.

Les ESP avisent les candidates et candidats par courriel seulement du résultat de la sélection finale, que leur demande soit recommandée ou non à l'organisme, au plus tard le **4 avril 2022**.

ANNONCE DU RÉSULTAT FINAL DU CRSNG

Les stagiaires recevront une lettre de confirmation officielle de cette bourse du CRSNG à la mi-juillet.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Pour de l'information complémentaire sur les procédures, communiquez avec :

Nathalie Bélanger
Bureau des bourses, Agente de liaison
Études supérieures et postdoctorales (ESP)
514 343-6111, poste 1546
esp-bourses@esp.umontreal.ca